

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DAC 2 G** Adhésion des Archives de Paris à l'Association des archivistes français.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation Conseil départemental, soumet à son approbation l'adhésion des Archives de Paris à l'Association des archivistes français ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'adhésion du Département de Paris (Archives de Paris) représenté par Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, à l'Association des archivistes français est autorisée.

Article 2 : La dépense annuelle sera imputée, sous réserve de financement, chapitre 011, nature 6281, rubrique 315, au budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 et années ultérieures. Pour l'année 2017 la cotisation est fixée à 410 euros.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**